

Licence de maintenance d'aéronefs de catégorie B3

RS5625 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	253r
Formacode(s)	23613
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former.

Organisme	SIRET	Habilitati on
LYCEE POLYVALENT ALEXANDRE DENIS, LYCEE DES METIERS DE L'AERONAUTIQUE, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE	19910630300 019	Former
LYCEE PROFESSIONNEL ASTIER	19710087800 010	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Une licence de maintenance d'aéronefs de catégorie B3 doit autoriser son titulaire à délivrer, pour les avions non pressurisés à moteurs à pistons ayant une masse maximale au décollage (MTOM) inférieure ou égale à 2 000 kg, des certificats d'autorisation de remise en service et à agir en tant que personnel de soutien B3 au sens du règlement (UE) n°1321/2014 pour les tâches suivantes:

— travaux d'entretien effectués sur la structure, la motorisation et les systèmes mécaniques et électriques de l'avion; et

— travaux sur les systèmes avioniques n'exigeant que des tests simples pour démontrer leur bon fonctionnement et ne nécessitant pas de recherche des pannes.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Certifier la réalisation, en conformité avec la réglementation de sécurité aérienne relative au maintien de la navigabilité des aéronefs, de travaux d'entretiens sur les avions non pressurisés à moteurs à pistons ayant une masse maximale au décollage (MTOM) inférieure ou égale à 2 000 kg

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Règlement (UE) 2018/1139 du Parlement et du Conseil du 4 juillet 2018

Règlement (UE) n°1321/2014 de la commission du 26 novembre 2014 relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements aéronautiques, et relatif à l'agrément des organismes et des personnels participant à ces tâches

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre âgé de plus de 18 ans

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Autorité nationale compétente pour la sécurité de l'aviation civile (OSAC au nom de la direction de la sécurité de l'aviation civile)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2026

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS1041

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.osac.aero/prestations/surveillance-de-la-navigabilite/licence-de-maintenance-daeronefs>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5625/>